

Samedi 22 Juin - 10h-12h30
et 14h-17h



Festi Jeunes

Ecole M. Mauron et stade de rugby
Jeux & animations

Espace Famille

Ecole R. Desnos - Entrée libre

Programme :

- Rencontre avec les professionnels de la petite enfance sur Entraigues
- 15h00 : Conférence animée par Margaux Michiels, Psychologue « Comprendre et accompagner les colères chez l'enfant de 0 à 6 ans ? »

Manifestation organisée par la Municipalité
d'Entraigues sur la Sorgue
Tel : 04.90.83.17.16 - www.ville-entraigues84.fr



ANNÉE SCOLAIRE
2019/2020

GUIDE de L'ENFANCE et de LA JEUNESSE à ENTRAIGUES



- Petite enfance
- enfance
- jeunesse

.....3-7
.....8-9
.....10

Le mot du maire

La commune d'Entraigues consacre plus de 40% de son budget au secteur de la petite enfance et de la jeunesse. Crèches municipales, le Relais Parents Assistantes Maternelles, centre de loisirs, espace jeunesse, écoles... forment la colonne vertébrale de l'action publique dans ce domaine.

D'autres acteurs participent aux divers modes de garde des enfants comme les micro-crèches associatives, les assistantes maternelles.

Depuis deux ans, avec l'adjointe en charge, nous réunissons très régulièrement le comité technique ainsi que le comité de pilotage enfance/jeunesse et menons tout un travail transversal.



Nous considérons l'enfant de sa naissance à son âge adulte : il faut adapter l'action municipale en conséquence. Cette action transversale permet de travailler au plus près avec les acteurs non municipaux en synergie avec les structures publiques, de définir des objectifs communs et de mutualiser les forces, voire les moyens.

Cela s'est traduit lors du Festi-jeunes 2018 par la mise en place par la municipalité de la première journée de la petite enfance dans « l'espace famille » qui fut un vrai succès. Elle sera renouvelée cette année encore.

L'absence de services de garde d'enfants dans les centres commerciaux géants du bassin de vie, avec leurs horaires de travail décalés et une présence importante à Entraigues de familles monoparentales nécessitent de mieux répondre aux besoins des entraiguais en la matière.

Dans ce guide, retrouvez toutes les informations pratiques liées à la petite enfance, aux écoles et aux services périscolaires, extrascolaires...

Je vous souhaite une agréable lecture.

Guy Moureau
Maire d'Entraigues

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

La commune d'Entraigues, en partenariat avec la commune du Pontet a mis en place un RAM qui assure l'accueil et l'accompagnement des parents et des assistantes maternelles.



C'EST UN LIEU d'écoute, d'informations, d'échanges et d'accompagnement dans l'accueil du jeune enfant, d'ateliers pédagogiques.

PARENTS ET FUTURS PARENTS, LE RAM VOUS PROPOSE :

- Des renseignements sur les différents modes de garde de vos enfants.
- Une écoute et un accompagnement dans le domaine de la Petite Enfance.
- Une liste d'assistantes maternelles mise à jour régulièrement par la PMI.
- Un soutien dans votre fonction de parent-employeur (démarches administratives, contrat de travail, convention collective, différentes prestations : CAF, MSA).
- Des ateliers d'éveil pour vos enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

ASSISTANTES MATERNELLES, LE RAM VOUS PROPOSE :

Des informations administratives : Mardi de 14h à 16h sur rdv (sauf vacances scolaires) à la Maison De l'Enfant, 476, avenue de Fossombrone, 84 320 Entraigues-sur-la-Sorgue.

- Renseignements sur l'agrément et le métier des assistantes maternelles.
- Informations sur votre statut professionnel (convention collective, droit du travail, retraite, congés, formation continue, etc...).
- Réunions à thème.
- Documentations spécialisées.

Des ateliers pédagogiques : (À l'espace Petite Enfance, allée des Jonquilles)

- Participation à des activités avec les enfants (peinture, motricité, modelage, musique).
- Invitation à des événements festifs (carnaval, kermesse, sortie pédagogique, spectacle).

Contacts :

Mail : ram@mairie-entraigues.fr

Tél. : 04 32 44 20 77 le mardi après-midi et 04 90 39 93 88 les autres jours.

Le RAM est financé par les villes d'Entraigues et du Pontet, la CAF et la MSA.

CRÈCHES MUNICIPALES

La "magnanarelle" et La "maison de L'enfant"

Les deux crèches municipales d'Entraigues-sur-la-Sorgue vous proposent d'accueillir vos enfants de 10 semaines à 6 ans.

Répondant aux besoins de chaque famille, un contrat d'accueil est établi et en fonction des disponibilités, les crèches offrent un service de halte-garderie.

Unies dans un même projet pédagogique soucieux du bien-être de l'enfant et de sa famille, les équipes, professionnels de la petite enfance ont à cœur d'accompagner vos enfants dans ses premières acquisitions et de le guider, pas à pas, vers plus d'autonomie dans le respect de son individualité au sein de la collectivité.

Les enfants, accueillis en sections propres à leur âge, se voient proposer des activités spécifiques :

jeux, parcours moteur, yoga, activités créatrices, musique, atelier cuisine, jardinage, sorties, chorale, conte à la bibliothèque...

Nous fêtons aussi les anniversaires, le Carnaval, Halloween...

Enfants et familles se retrouvent pour la fête de Noël et la fête de fin d'année.

La directrice des crèches, infirmière puéricultrice, en collaboration avec le médecin référent des crèches assurent la sécurité sanitaire du service et le suivi des dossiers médicaux des enfants.



La Maison de l'enfant - 28 enfants
476, avenue de Fossombrone
Tél. : 04.90.83.68.42
7h30 - 18h30



La Magnanarelle - 30 enfants
36, place du Rouet
Tél. : 04.32.40.95.18
8h - 18h

Le tarif horaire calculé en fonction du quotient familial défini par la CAF, inclue l'ensemble de la prestation (repas, goûter, lait infantile, changes, produits d'hygiène).

Les démarches administratives sont à la charge du service des crèches. Seule la participation familiale est facturée.

Les crèches prennent 3 semaines de vacances communes par an.

Pour une inscription ou tous renseignements, nous vous invitons à nous contacter par téléphone ou par mail : creches@entraigues-mairie.fr

MICRO-CRÈCHES

"POUSSE de COTON" Enfants de 3 à 18 mois

et "FLEUR de COTON" Enfants de 18 mois à 3 ans

Notre Scop Art «Au Nid'Ô» gère aujourd'hui 2 établissements d'accueil de jeunes enfants. Ces structures agréées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) répondent à la réglementation des micro-crèches. Leur capacité d'accueil est de 10 places par jour, permettant ainsi une relation éducative plus individualisée.

Chaque lieu fait l'objet d'une réflexion continue autour de l'aménagement de l'espace dont les matériaux tous écologiques favorisent une ambiance agréable et chaleureuse. Le choix de la passerelle d'une structure à l'autre est le fruit d'expériences et observations d'une équipe désireuse de favoriser un accueil centré autour des besoins fondamentaux de l'enfant.



Les structures ont un fil conducteur autour de pédagogies actives (Loczy, Montessori, communication bienveillante et positive, communication gestuelle...), chaque enfant reconnu dans ses propres compétences est accompagné dans les pas de sa propre liberté d'agir et de son autonomie.

La place de la famille toute entière est à la base du projet éducatif.

De nombreux échanges et événements sont organisés.

Ces 2 structures proposent plusieurs formules de présence afin de répondre au plus près des besoins de garde des familles (1/2 journée avec ou sans repas, journée complète, journée avec ou sans sieste...). Chaque contrat d'accueil fait l'objet d'une demande du complément de libre choix de mode de garde (Cmkg) ouvrant des droits avec la Paje CAF, remboursement possible jusqu'à 85% des frais de garde.

SIÈGE SOCIAL :

"Pousse de coton" 542 avenue Victor Hugo, 84320 Entraigues.

"Fleur de coton" 1188 route de Sorgues, 84320 Entraigues.

Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Tél. : 09 51 63 27 66 / 06 95 09 56 20 – Email : poussedecoton84320@gmail.com

ASSOCIATIONS D'ASSISTANTES MATERNELLES et de PARENTALITÉ

"LES Petits bouts"

Association dont les adhérentes sont des assistantes maternelles agréées.

Nous sommes actuellement une vingtaine répartie en 4 groupes : lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Lors de ces matinées les enfants profitent de l'Espace Petite Enfance mis à disposition par la mairie situé allée des Jonquilles.

Les activités manuelles proposées sont en adéquation avec le calendrier :

Rentrée des classes, Noël (*les enfants profitent d'un spectacle et de cadeaux offerts par l'association*), galette des rois, Pâques, sortie de fin d'année à la ferme...

Une assistante maternelle est agréée par la PMI.

Elle peut obtenir jusqu'à 4 agréments. L'enfant est alors accueilli chez l'assistante maternelle. Un contrat est signé entre les parents et l'assistante maternelle.

Contact : Mireille Weus au 04 90 83 63 80 ou par Email : mireille.weus@sfr.fr



"enfantillages"

Association de soutien à la parentalité et du bien-être de l'Enfant.

Nous proposons des ateliers destinés aux enfants accompagnés de leurs parents et/ou professionnel de la petite enfance : éveil corporel, éveil musical, lecture avec un kamishibai, ateliers sensoriels mais également des sorties : parcours de santé, marché, visite de producteurs locaux. Nous nous rendons également à la bibliothèque Abracadadire.

Nous proposons des activités de soutien à la parentalité en individuel ou en groupes de parents ainsi qu'un club de lecture (*livres destinés aux parents et aux enfants*).

Nous organisons également des événements : conférences, tables rondes, ateliers à thème (*À la découverte des 5 sens, Autour du vent, à la découverte des instruments de musique...*).

Nous avons fait faire des modules de motricité en bois par un menuisier local et nous recherchons toujours de nouvelles idées adaptées au développement de notre public.

Contacts :

marion.papadopoulos@hotmail.fr et melanie.meyer86@yahoo.fr

ACCUEILS DE LOISIRS

La commune propose aux familles des Accueils de Loisirs pour les enfants en période scolaire (*avant et après l'école*), le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Ces Accueils de Loisirs se font dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT Plan Mercredi) signé entre la commune, la DDCS, la CAF et l'Éducation Nationale.

Le fonctionnement de ces Accueils de Loisirs est soumis à la réglementation fixée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.).

Les inscriptions s'effectuent auprès de la régie périscolaire, un dossier d'inscription est à renseigner directement sur le portail famille (voir page 12).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs pédagogiques s'articulent autour de 3 axes :

- Favoriser l'autonomie,
- Permettre à l'enfant de découvrir des activités adaptés à ses besoins et l'accompagner dans son développement,
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.



LES ACCUEILS de LOISIRS

MERCREDIS et VACANCES :

Les accueils de loisirs sont ouverts en période de vacances scolaires (*sauf vacances de Noël et 2 dernières semaines d'août*) et les mercredis en période scolaire. Durant les vacances, les enfants sont accueillis à la journée. Le repas de midi ainsi que le goûter sont pris sur place.

Horaires d'accueil de 7h30 à 18h.

Il est nécessaire de prévoir une tenue adaptée aux activités et à la saison (*affaire de rechange pour les plus jeunes si nécessaire*). Depuis septembre 2018, l'accueil de loisirs du mercredi est ouvert à la journée (*avec possibilité de demi-journée*).

ACCUEIL de LOISIRS 3/5 ANS

L'accueil de loisirs est organisé sur l'école Jacques Prévert. Il peut être exceptionnellement délocalisé sur l'école Louise Michel.

ACCUEIL de LOISIRS 6/14 ANS

Les mercredis ainsi que les vacances, les enfants sont accueillis sur le centre de loisirs Robert Desnos. Cette année, il est proposé aux enfants de 8 à 11 ans un séjour du 8 au 12 juillet à Fontaine de Vaucluse.

ÉTÉ 2019 : Le centre de loisirs sera exceptionnellement organisé à l'école M. Mauron.

CLOTURE des INSCRIPTIONS

Petites vacances : 8 jours avant / Vacances d'été : le 20 juin

Mercredis : 8 jours avant sans majoration et au plus tard 3 jours avant avec pénalités.

LES ACCUEILS de LOISIRS PÉRISCOLAIRES

MATIN & SOIR : en période scolaire, la commune offre la possibilité aux familles d'accueillir les enfants durant les horaires périscolaires sur les 4 écoles.

Horaires écoles maternelles

L. Michel et J. Prévert

Accueil du matin de 7h30 à 8h30

Accueil du soir de 16h30 à 18h

(prévoir goûter)

Horaires écoles élémentaires

M. Mauron et R. Desnos

Accueil du matin de 7h30 à 8h40

Accueil du soir de 16h40 à 18h



Les inscriptions aux accueils du matin et du soir ne sont pas cumulables, sauf dérogation. Inscriptions possibles au plus tard la veille.

Financement assuré par la ville d'Entraigues, les familles et nos partenaires (CAF, MSA)

ESPACE JEUNESSE

L'ESPACE JEUNESSE



L'Espace Jeunesse est un service de la ville d'Entraigues, situé avenue de Fossombrone.

Cet équipement municipal a pour but d'accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de leur vie : éducative, personnelle, sociale, professionnelle...

Accompagner les jeunes citoyens de demain
L'enjeu principal est de positionner les jeunes avant tout comme acteurs, initiateurs de projets et non seulement comme consommateurs d'activité.

UN LOCAL TOUT CONFORT

Sur une surface de 110m², l'Espace Jeunes dispose de 4 salles. Une salle d'accueil, lieux incontournable pour réunir les jeunes, un espace que les jeunes appellent « Jeu de bars » avec un babyfoot et un billard -, une salle qui accueille les 14-17 ans, espace dédié au calme, à la discussion et au montage de projet (stage vidéo, séjours à l'étranger...) et enfin une salle « snacking » où les jeunes peuvent se réunir pour des ateliers culinaires (crêpes, gaufres, gâteaux etc...).



L'ESPACE JEUNESSE FONCTIONNE HORS VACANCES SCOLAIRES DU MARDI AU SAMEDI :

- un accueil ouvert le **mardi, jeudi et le vendredi** de 15h à 19h permet aux adolescents de profiter d'espace de loisirs (*table de ping-pong, baby-foot, jeux de société...*) et d'une salle de travail pour ceux qui souhaitent faire des recherches ou leurs devoirs.
- le **mercredi** et le **samedi** de 14h à 18h l'équipe d'animation vous proposera des animations au local ou en extérieur en fonction du planning d'activités, voir la Gazette (*journal mensuel des animations de l'Espace Jeunesse*).

Durant les périodes de vacances scolaires, c'est ouvert du lundi au vendredi, les horaires sont définis en fonction des projets et sont indiqués sur le planning d'activités.

ESPACE JEUNESSE : 100, Avenue de Fossombrone à Entraigues.

Pour tout renseignement, contactez **Johanna** au 06 17 11 28 55 ou 04 90 83 62 42

facebook : EspaceJeunesse.Entraigues (www.facebook.com/espacejeunesse.entraigues)

Instagram : EspaceJeunesse.Entraigues (www.instagram.com/espacejeunesse.entraigues)

ÉCOLES | RESTAURATION SCOLAIRE

LES ÉCOLES

ÉCOLES MATERNELLES :

8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

- École Maternelle Louise Michel - 65, place du Moulinage
Tél : 04 90 23 93 25 - Fax : 04 90 23 97 26
Mail : louisemichel.entraigues@wanadoo.fr
- École Maternelle Jacques Prévert - Boulevard St Roch
Tél : 04 90 83 17 01 - Fax : 04 90 48 13 01
Mail : jacquesprevert.entraigues@wanadoo.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

8h40 à 11h40 et 13h40 à 16h40

- École Marie Mauron - Boulevard Saint-Roch
tél : 04 90 83 18 58 - Mail : mariemauro.entraigues@wanadoo.fr
- École Robert Desnos - Avenue de Fossombrone
tél : 04 90 83 15 71 - Fax : 04 90 48 06 32 - Mail : desnos.entraigues@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES À LA
RÉGIE PÉRISCOLAIRE DU 8 JANVIER AU 15 AVRIL 2020

COLLÈGE :

- Collège Diderot à Sorgues - 579, Bvd Michel Gaston Auguste, 84 701 Sorgues
tél : 04 90 39 22 16 - www.clg-diderot.ac-aix-marseille.fr/spip

restauration scolaire

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la commune.

La cuisine centrale possède un agrément européen depuis 2016 et favorise les filières courtes avec des produits frais.

Les menus sont élaborés avec une diététicienne puis validés en commission des menus. Cette commission est composée d'élus, de parents d'élèves et de techniciens.



La régie périscolaire

La régie périscolaire gère les inscriptions et les paiements des services enfance jeunesse de la commune :

- crèches municipales (uniquement les paiements),
- centre de loisirs maternel et 6-14 ans,
- la restauration scolaire.

Les familles réservent sur le site internet "Le Portail Famille". Le dossier unique d'inscription est réactualisé chaque année par les familles via le portail famille. Pour inscrire vos enfants à la restauration, aux accueils périscolaires ou aux activités du centre de loisirs, il est indispensable de remplir une fois par an la fiche de réactualisation en ligne.

Comment faire ? Vous devez effectuer cette démarche en ligne sur le portail famille en vous laissant guider par chacune des étapes suivantes, et ainsi actualiser les informations de votre famille et nous transmettre les pièces justificatives nécessaires à l'inscription de vos enfants.

Une demande de RDV peut être sollicitée auprès de la régie périscolaire pour une mini formation de l'utilisation du portail internet.

RÉGIE PÉRISCOLAIRE : 17, rue des Peyssonnières. Tél. : 04 90 83 66 41
Internet : www.ville-entraigues84.fr/rubrique/portail/famille

Nos Partenaires



Vaccination

Depuis le 1er janvier 2018, 11 vaccins deviennent obligatoires.

EN PLUS DES 3 VACCINS ACTUELLEMENT OBLIGATOIRES :

- la diphtérie,
- le tétanos,
- la poliomyélite.

S'AJOUTENT :

- l'*Haemophilus influenzae B* (bactérie provoquant des pneumopathies et des méningites),
- la coqueluche,
- l'hépatite B,
- la rougeole,
- les oreillons,
- la rubéole,
- le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- le pneumocoque (bactérie provoquant des pneumopathies et des méningites).

En pratique, l'extension à 11 vaccins obligatoires représente 10 injections pour les enfants, étalées sur 2 ans. Au moins 70% des enfants connaissent déjà ces 10 injections sur 2 ans et 80% plus de 8 injections.

L'admission en collectivité est conditionnée par la vaccination obligatoire (loi n°2017-1836 du 30/12/2017 - art.49). Depuis le 1er juin 2018, les parents des enfants nés à partir du 1er janvier 2018 doivent présenter leur carnet de santé - pages vaccination - rempli ou un certificat de vaccinations pour obtenir une admission en crèche, ou dans tout autre accueil collectif. Si les enfants ne sont pas vaccinés, ils ne pourront pas entrer en collectivité sauf contre-indication médicale dûment justifiée.



Samedi 22 Juin - 10h-12h30 et 14h-17h

**Dans le cadre du Festi-jeunes
«Espace Famille»
Ecole R. Desnos -**

- 15h00 : Conférence animée
par Margaux Michiels, Psychologue
« Comprendre et accompagner
les colères chez l'enfant de 0 à 6 ans ? »



Informations utiles et contacts

LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)

Pour un enfant né ou adopté, vous pouvez bénéficier de la PAJE. Elle comprend :

- la prime à la naissance (Pn), • la prime à l'adoption (Pa), • l'allocation de base (Ab),
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour toute naissance ou adoption après le 31 décembre 2014 ou le complément de libre choix d'activité (Clca) pour toute naissance ou adoption avant le 1er janvier 2015,
- le complément de libre choix du mode de garde (Cmg).

Ces prestations sont cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N156 (allocations destinées aux familles)

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI) - ESPACE DÉPARTEMENTAL des SOLIDARITÉS (EDeS) : 349, Avenue de Cessac. 84700 Sorgues. Tél. : 04 90 39 58 44

PERMANENCE de PUÉRICULTURE PMI (Un jeudi matin par mois, sur RDV) à la Maison de l'Enfant à Entraigues au 04 90 39 74 11 ou au 04 90 39 93 25

MAISON de L'ENFANT (permanence PMI) : 476, Av. de Fossombrone - 84 320 Entraigues

SAGE FEMME : Emilie Pignot, 225, Avenue Général de Gaulle. Tél. : 06 26 97 40 76

MAISON MÉDICALE - CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES :

Centre hospitalier d'Avignon Tél. : 04 90 87 75 00 - Urgences Enfants : 04 32 75 37 00

CENTRE ANTI-POISON de Marseille. Tél. : 04 91 75 25 25

SOS MÉDECINS Tél. : 04 90 82 65 00

URGENCES : Tél. : N° 15

ENFANCE EN DANGER Tél. : N° 119

MAISON DÉPARTEMENTALE PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) :

22, boulevard St Michel. Avignon Tél. : 0 800 80 05 79

MAIRIE ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE :

www.ville-entraigues84.fr - Tél. : 04 90 83 17 16

LISTE des ASSISTANTES MATERNELLES sur www.ville-entraigues84.fr

RAM : Tél. : 04 32 44 20 77 | 04 90 39 93 88

CAF : www.caf.fr | www.mon-enfant.fr | www.espaceenfancefamille.com

LE CAFÉ RÉCRÉE 1218, route de Sorgues à Entraigues

LES TROUVAILLES de BÉBÉ 886, route de Sorgues à Entraigues



Aménagement sportif à côté du terrain multisport



Mise en place de tableaux numériques dans les classes de CM1 et CM2



Seconde phase des travaux de rénovation thermique dans les écoles



Organisation de séjours d'été pour les 8/11 à Fontaine de Vaucluse et à Saint-Julien-en-champsaur pour l'Espace Jeunesse

Mais aussi :

- Requalification du parc Mandela pour les tout-petits
- Création d'une école maternelle au futur quartier de la Tasque
- Rénovation de sanitaires à l'école Robert Desnos
- Organisation d'un séjour à Londres pour l'Espace jeunesse durant l'automne 2019



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE